

**Commune de MOOSCH****PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ELECTION DU MAIRE,  
DE LA FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS,  
DE L'ELECTION DES ADJOINTS****Séance du 25 mai 2020 à 20h00**

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 19Nombre de conseillers en exercice : 19Nombre de conseillers présents : 18**Point n° 1 de l'ordre du jour :****Installation du nouveau Conseil Municipal :**

L'an deux mille vingt, le 25 mai, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOOSCH proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle Coutouly sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et M. les Conseillers Municipaux :

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. SCHRUFFENEGER José          | 10. BINDER Nadine         |
| 2. RIETHMULLER Sylviane        | 11. BOEGLIN Georges       |
| 3. MUNSCH Jean-Marie           | 12. PAOLIN Marie-Eve      |
| 4. RINGENBACH-RUDLER - Pascale | 13. FERRAN Rodolphe       |
| 4. MURA Bertrand               | 14. LEBIDAN Anne-Caroline |
| 6. BERNA Marthe                | 15. WALTER Bernard        |
| 7. BITSCHINE Jean-Louis        | 16. MARQUES Patricia      |
| 8. FINCK Estelle               | 17. WELKER Anthony        |
| 9. LOUVET Didier               | 18. TRENS Fanny           |

Absent excusé : M. GRAU Jean-Jacques – procuration à M. BITSCHINE Jean-Louis.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. SCHRUFFENEGER José, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés

Mmes et M. SCHRUFFENEGER José, RIETHMULLER Sylviane, MUNSCH Jean-Marie, RINGENBACH-RUDLER Pascale, MURA Bertrand, BERNA Marthe, BITSCHINE Jean-Louis, FINCK Estelle, LOUVET Didier, BINDER Nadine, BOEGLIN Georges, PAOLIN Marie-Eve, FERRAN Rodolphe, LEBIDAN Anne-Caroline, WALTER Bernard, MARQUES Patricia, WELKER Anthony, TRENS Fanny, GRAU Jean-Jacques dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. WELKER Anthony.

## **Point n° 2 de l'ordre du jour :**

### **Election du Maire :**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, à savoir M. José SCHRUFFENEGER a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sylviane RIETHMULLER et M. Jean-Marie MUNSCH.

#### **2.3. Déroulement du scrutin**

M. José SCHRUFFENEGER a été le seul candidat déclaré aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal a été invité à remettre fermé dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

M. José SCHRUFFENEGER

Dix-neuf (19)

**M. José SCHRUEFFENEGGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions. Applaudissements.**

Allocution de M. José SCHRUEFFENEGGER, Maire nouvellement installé :

*L'installation de notre Conseil Municipal se déroule dans un contexte particulier. Inédit pour être plus précis.*

*En cet instant, je tiens à rendre hommage au personnel soignant des hôpitaux en général et à celui de notre résidence en particulier. Je veux également penser avec vous à toutes celles et tous ceux qui ont vécu des moments tragiques pendant la période que nous venons de vivre. Je veux souligner également l'extraordinaire solidarité de voisinage pendant le confinement et remercier les bénévoles, élus ou pas qui ont apporté leur aide aux personnes âgées ou isolées.*

*L'élection de 2001 était une élection par effraction, celle de 2008 une élection par défaut, celle de 2014 une élection par adhésion, celle de 2020 une élection de confirmation malgré le contexte particulier dû au coronavirus. Sur les 423 votants, 88 % nous ont accordé leur confiance.*

*Je voudrais ce soir remercier toutes les mooschoises et tous les mooschois qui ont bravé la peur du virus et brisé la morosité ambiante pour exercer leur premier devoir démocratique et pour nous apporter leur soutien et leur confiance.*

*Je voudrais remercier également celles et ceux qui m'ont téléphoné à domicile ou m'ont interpellé dans la rue pour me dire qu'ils étaient de tout cœur avec nous mais qu'ils craignaient de se rendre au bureau de vote.*

*Je voudrais aussi vous remercier, vous tous, d'avoir accepté de figurer sur ma liste et en particulier les nouvelles et nouveaux élus.*

*Je voudrais enfin vous remercier vous pour la confiance que vous venez de m'accorder. J'en serai digne, je vous le promets.*

*En 2001, lorsque nous avons quitté le bureau de vote après le dépouillement, Raymond Lemblé qui était le prêtre du village à l'époque nous a balancé l'injonction suivante :*

*« Aver jetz buewa heisst gedient », alors maintenant les gars il va falloir servir.*

*Nous sommes effectivement au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui comptent sur nous pour leur faciliter la vie et pour bien gérer la Commune.*

*Je veux aussi vous dire qu'être élu ou réélu est un honneur et une responsabilité. Le maire est à la fois le représentant de l'Etat et avec ses conseillers le représentant des habitants du village ce qui explique parfois des situations inconfortables entre le marteau et l'enclume.*

*Bien entendu, au début d'un mandat, on ne saurait faire table rase du passé, il y a forcément des continuités... mais on commence une nouvelle histoire. Avec 1/3 de nouveaux élus qui sont jeunes, la relève devrait être assurée.*

*En attendant, permettez-moi d'exprimer un souhait très fort concernant notre cohabitation qui doit durer 6 années. Que chacun donne le meilleur de lui-même en fonction du temps qu'il peut donner à notre collectif. Que les retraités donnent davantage que ceux qui exercent une activité professionnelle*

*m'apparaît comme une évidence. Certains penseront que je radote, j'assume ; la bienveillance doit être notre règle, elle est une vertu, elle est nécessaire au bon fonctionnement d'un groupe. Apprenons à tolérer les défauts des autres, ils toléreront les nôtres.*

*Mes amis, nous avons pris des engagements pour 6 ans. Ces engagements, il faudra les tenir. Cela impliquera pour nous de la réflexion, du travail et de la présence.*

*Pour les nouveaux, sachez que parmi nos personnels, il y a des agents remarquables avec lesquels j'ai fait tourner la boutique pendant le confinement. Ils ont toute ma reconnaissance et toute ma confiance. Elus et agents doivent ramer ensemble dans la même direction, c'est l'une des conditions de la réussite d'un mandat.*

*Je me suis efforcé pendant cette période « stressante » pour tout le monde de vous informer le plus clairement possible de l'évolution des choses. Une ordonnance a donné les pleins pouvoirs aux maires, charge à eux d'informer les conseillers des décisions qu'ils prenaient. C'est ce que j'ai fait pas seulement parce qu'il s'agissait d'une obligation mais parce que cela me permettait de garder un lien avec vous tous.*

*Aujourd'hui, je nous fixe 3 priorités. La présentation de la situation financière de la Commune, puis le vote des budgets, et enfin le lancement des opérations city-stade, jeux de la maternelle et la réfection de la BCD... en résumé trois investissements en faveur de notre jeunesse.*

*Je vais m'arrêter là, pour ne pas prolonger la soirée et obéir aux instructions.*

*Encore une fois merci à vous tous. Je compte sur votre engagement au service de la Commune et vous pouvez compter sur le mien, assorti d'un enthousiasme intact.*

### **Point n° 3 de l'ordre du jour :**

#### **Détermination du nombre des Adjointes :**

M. le Maire nouvellement installé, a donné lecture de l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, qui dispose que le conseil municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, et a proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'Adjointes à cinq.

Il a rappelé que les Adjointes au Maire sont Officiers de Police Judiciaire et Officiers d'Etat-Civil, au même titre que le Maire, et peuvent suppléer celui-ci, en cas d'absence ou d'empêchement.

Par ailleurs, le nombre des Adjointes peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- a décidé de fixer le nombre d'Adjointes à cinq (5).**

**Point n° 4 de l'ordre du jour :****Election des Adjointes :**

M le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Mme Anne-Caroline LEBIDAN et M. Anthony WELKER ont été désignés en qualité d'assesseurs pour le scrutin.

Une seule liste composée de 5 candidats a été déposée : MUNSCH Jean-Marie, RIETHMULLER Sylviane, MURA Bertrand, RINGENBACH-RUDLER Pascale et BITSCHINE Jean-Louis.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire bulletins blancs :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

Liste MUNSCH Jean-Marie Dix-neuf voix (19)

Ont donc été élus :	M. Jean-Marie MUNSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
	Mme Sylviane RIETHMULLER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
	M. Bertrand MURA	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
	Mme Pascale RINGENBACH-RUDLER	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
	M. Jean-Louis BITSCHINE	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Point n° 5 de l'ordre du jour :**

**Charte de l'élu local :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code et a remis une copie de la charte à chaque conseiller municipal.

**Point n°6 de l'ordre du jour :**

**Désignation de deux délégués au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin :**

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité et de gaz relève de la compétence des collectivités locales.

En France, la plupart des communes adhèrent à des syndicats intercommunaux, à qui elles ont transféré leurs compétences en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ayant son siège à Colmar, a été créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin par un arrêté préfectoral du 19 décembre 1997. La commune de Moosch est adhérente depuis 1997.

Le Syndicat a pour mission de :

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession par les concessionnaires de réseaux.
- Programmer et aider les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques dans les communes.
- D'assurer gratuitement l'assistance aux maîtres d'ouvrage (Maires, Présidents de Communautés) pour la définition et la réalisation des travaux sur les réseaux.

Les délégués désignés par les communes et les EPCI sont les « grands électeurs » du Comité Syndical. C'est parmi eux que les membres du Comité Syndical sont élus.

Pour la commune de Moosch, et conformément à l'article 7A des statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner deux délégués.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- a désigné M. Jean-Louis BITSCHINE et Rodolphe FERRAN en qualité de délégués au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.**

**Point n°7 de l'ordre du jour :**

**Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « **la charte** », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
- Peut être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc.

Pour la commune de Moosch, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- a désigné M. Rodolphe FERRAN en qualité de délégué titulaire et M. Didier LOUVET en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.**

#### **Point n°8 de l'ordre du jour :**

#### **Divers et communications**

Le tableau des permanences pour la plate-forme verte a été complété pour les mois de mai à août.

M. le Maire précise qu'il conviendra dans les jours et semaines à venir de préparer plusieurs délibérations qui seront soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion :

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 ;
- Vote des Budgets Primitifs 2020 (Forêt et Budget Général) ;
- Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Mise en place des commissions communales ;
- Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Enfin, les délégations aux Adjointes feront également l'objet d'entretiens entre le Maire et les 5 Adjointes élus lors de la présente séance.

La séance est levée à 20h45.